

bain au bébé et pour l'établissement d'un programme relatif au soin de l'enfant. L'infirmière poursuivra ses visites aussi longtemps que les leçons sur la santé et la surveillance seront nécessaires.

En 1946, environ 475 infirmières actives ont soigné 116,361 patients. Comme l'enseignement de l'hygiène est une fonction importante de l'infirmière visiteuse, cette pénétration dans tant de foyers offre une occasion unique de contribuer activement à l'amélioration de la santé du peuple canadien.

L'Ordre fournit un service régional, accessible à tous dans les zones desservies, indépendamment de la race, de la croyance ou du degré d'aisance. Les infirmières, sous la direction d'un médecin, prodiguent leurs soins aux cas de maternité, de chirurgie et aux autres malades en les visitant à domicile et, ainsi, atteignent un grand nombre de gens qui autrement seraient négligés. Le budget de l'homme moyen fait une part bien minime au coût de la maladie. Le patient est censé payer les frais de la visite, mais les honoraires sont proportionnés au revenu de la famille et les services ne sont jamais refusés parce qu'une personne ne peut payer. Sur les 852,873 visites de 1946, 51 p. 100 sont gratuites, 22 p. 100 sont payées, 16 p. 100 partiellement payées et 11 p. 100 défrayées par des compagnies d'assurance. Le service à ceux qui ne peuvent payer est défrayé à même des subventions municipales et des fonds recueillis par des quêtes.

Dans les petits centres où l'infirmière de l'Ordre Victoria est la seule garde-malade publique, le programme est ordinairement étendu au service scolaire, à l'hygiène infantile, à l'assistance aux cliniques d'immunisation et autres services de santé publique.

Un nombre croissant de branches de l'Ordre Victoria assurent un service d'infirmier partiel aux établissements industriels dont le personnel n'est pas assez considérable pour nécessiter les services d'une infirmière à temps continu.

Section 4.—La Croix-rouge canadienne

La Société canadienne de la Croix-rouge est en rapport étroit, à titre volontaire, avec les gouvernements fédéral et provinciaux tant dans son travail de guerre que de temps de paix. Fondée en 1896 et érigée en corporation en 1909, elle a pour but de secourir bénévolement les malades et les blessés de l'armée et, en temps de paix, de collaborer à l'avancement de l'hygiène, à la prévention des maladies et au soulagement de la souffrance à travers le monde. L'organisation comprend des bureaux au pays et outre-mer, des divisions provinciales et 2,500 branches. La Société compte au Canada plus de 2,500,000 membres adultes et jeunes.

L'année 1946 est consacrée, en grande partie, à la réalisation et à l'expansion de vastes projets de temps de paix au Canada, mais les besoins des peuples libérés en Europe et en Asie ne sont pas oubliés. Au cours de 1945 et 1946, des marchandises de secours d'une valeur de quelque 18 millions de dollars sont expédiées à ces pays directement par le Canada ou par l'entremise des entrepôts de la Société au Royaume-Uni.

Assistance aux membres des services armés et à leur famille revenant au Canada.—Ce travail est exceptionnellement chargé au cours de 1946, le gouvernement ayant confié à la Croix-rouge la tâche de rencontrer les soldats et leur famille au port d'entrée et de les conduire par train jusqu'à destination. Les officiers d'es-